

# LE • RÉSEAU

LE BULLETIN DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION ET DES FÉDÉRATIONS MEMBRES



TÉLÉCHARGEZ LE BULLETIN SUR  
[rqoh.com/bulletin56](http://rqoh.com/bulletin56)



Photo de couverture par Carole McDuff des Toits de Mercier, gagnante du concours «Photographie ton OSBL-H». Lire p.13.

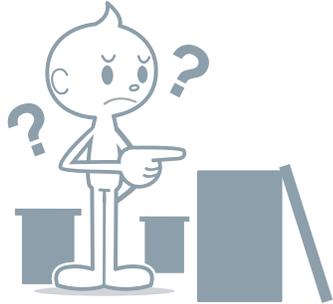


**Une entrevue exclusive**  
avec le ministre  
Jean-Yves Duclos



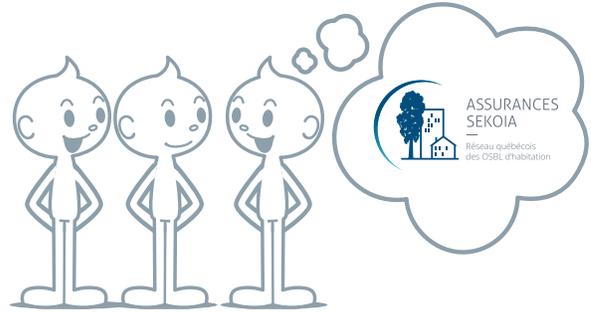
# METTEZ VOTRE OSBL À L'OMBRE DES IMPRÉVUS!

Sans Sékoia

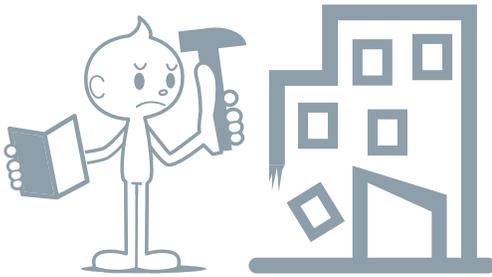


Un produit d'assurance standard, sans égard aux particularités et besoins des OSBL d'habitation

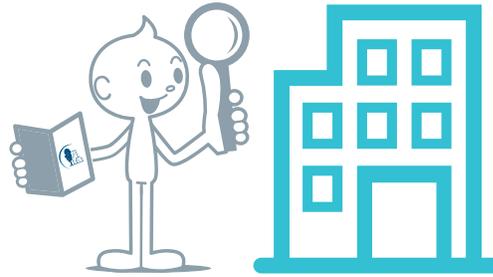
Avec Sékoia



Un Comité d'assurance représentatif des OSBL d'habitation



Aucun conseil personnalisé pour la saine gestion des biens



Un service d'évaluation des coûts de reconstruction, sans frais



La gestion des assurances est compliquée



Une équipe de courtiers disponible et à votre écoute

Appelez-nous!

Nous sommes les experts de l'assurance du logement communautaire

1-877-277-OSBL



Mot de la présidente, Jessie Poulette

## Les sinistrés du quotidien

Au moment d'écrire ces lignes, le Québec sort à peine d'une période où toute l'actualité a tourné autour des sinistrés des crues printanières de 2019. Dans presque toutes les régions, le climat que nous avons détraqué nous fait comprendre l'urgence de changer nos habitudes de vie et de consommation.

Face à ces circonstances malheureuses, les gouvernements ne lésinent pas sur les mesures d'urgence : l'armée est mobilisée; le gouvernement québécois offre 100 000 \$ à chaque propriétaire pour rénover leur maison abîmée et jusqu'à 200 000 \$ à ceux qui iront s'installer ailleurs; les villes construisent à la hâte digues et barrages alors que les centres d'hébergement d'urgence poussent comme des champignons. Mieux, les agences du revenu du Québec et du Canada se sont même découvert un cœur et offrent de reporter la date limite pour le dépôt des déclarations d'impôt et d'annuler les intérêts et les pénalités pour les sinistrés.

Tout cela est juste et bon et le RQOH est heureux de constater que nos gouvernements sont capables d'agir rapidement pour soulager la misère humaine. Après tout, ce sont quelque 6 000 propriétaires qui sont touchés.

Mais ce qui est un peu moins compréhensible à la vue des milliards \$ de dépenses associées aux crues du printemps 2019, c'est en quoi ces ménages sont plus méritants que les 92 220 ménages locataires vivant en situation de surpeuplement à l'année ou que les 195 645 ménages locataires qui doivent consacrer plus de 50 % de leurs revenus au loyer. Les conséquences sur la santé physique et mentale de ces sinistrés du quotidien sont solidement documentées, pourtant elles ne semblent pas émouvoir les élus au point de les convaincre de délier les cordons de leur bourse ministérielle.

Pour ceux et celles qui vivent 365 jours par année avec des problèmes d'humidité, de moisissure ou de vermine, ni chèque de 200 000 \$, ni plan de relocalisation, ni cadeaux de l'impôt, ni congé payé, comme aux fonctionnaires provinciaux, « pour éviter les déplacements et surcharges inutiles ».

Alors que dans les principales villes du Québec le taux de vacance est au-dessous de 2% et que les prix des loyers explosent, où sont les mesures d'urgence ? Comment expliquer que tant à Ottawa qu'à Québec on n'ait rien annoncé de significatif dans les derniers budgets pour agir de manière déterminante pour changer la situation ?

La crise climatique, comme la crise du logement, ne pourra pas être résolue par des mesures ponctuelles prises dans l'urgence. Les deux crises sont pourtant liées : l'aménagement des villes et des territoires est fait de telle sorte qu'il impose le déplacement individuel entre, d'une part, le foyer et, d'autre part, l'emploi, les services et les loisirs. Ensemble, le transport et l'habitation produisent plus de 50% des gaz à effet de serre du Québec. Il conviendrait donc de planifier plutôt l'habitat de manière à le rendre accessible au plus grand nombre en termes économiques, à réduire son empreinte carbone, la spéculation immobilière, la pression sur les infrastructures de transport et la destruction de l'environnement.

Comme société, il faudra bien un jour choisir de traiter ces problèmes de manière structurelle et structurante, mais d'ici là, de toute évidence, les sinistrés du quotidien sont moins importants que ceux du jour.

 [rqoh.com](http://rqoh.com)

 1431 Fullum, bureau 102, Montréal, QC H2K 0B5  
 [facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitacion](https://facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitacion)

 514-846-0163  Sans frais 1-866-846-0163  
 [twitter.com/RQOH\\_](https://twitter.com/RQOH_)

 **55 000**  
logements

 **1 200**  
organismes

 **8**  
fédérations

 **1**  
voix

Ensemble, nous formons un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement.

Fédération des OSBL d'habitation des trois L (Laval, Laurentides, Lanaudière)

Fédération des OSBL d'habitation du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Mauricie, Centre-du-Québec

Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay Lac St-Jean, Chibougamau-Chapais, Côte-Nord

Fédération des OSBL d'habitation de Montréal

Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie

Fédération régionale des OSBL d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches

Regroupement des OSBL d'habitation et d'hébergement avec support communautaire de l'Outaouais

[floh.rqoh.com](http://floh.rqoh.com) 450 662-6950 / 1-888-662-0399

[fohgbi.rqoh.com](http://fohgbi.rqoh.com) 418 867-5178

[frohmccq.rqoh.com](http://frohmccq.rqoh.com) 819 697-3004

[froh.rqoh.com](http://froh.rqoh.com) 418 678-1418

[fohm.rqoh.com](http://fohm.rqoh.com) 514 527-6668

[frohme.rqoh.com](http://frohme.rqoh.com) 450 201-0786

[frohcq.rqoh.com](http://frohcq.rqoh.com) 418 614-2495 / 1-877-499-9656

[rohscq.rqoh.com](http://rohscq.rqoh.com) 819 205-3485

**Le Réseau** est envoyé à 6 300 exemplaires aux administrateurs et directions des OSBL d'habitation du Québec, en plus d'être disponible en version intégrale sur le site internet du RQOH.  
**Éditeur** : Réseau québécois des OSBL d'habitation **Directeur général** : Stéphane Corriveau **Coordination de la publication** : Claude Rioux **Rédaction** : Jacques Beaudoin, Stéphane Corriveau, Marc Garon, Luc Labelle, Kesna Neff, Jessie Poulette, Claude Rioux **Graphisme** : Mathieu Delhorbe. Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et seulement dans le but d'alléger les textes. **Distribution** : Numéro de convention de poste-publication 41027522

CAISSE.  
D'ÉCONOMIE.  
SOLIDAIRE.

La coopérative  
financière de

**l'habitation  
communautaire**

au Québec



**700** organismes  
en habitation  
membres



**200** financements octroyés  
dans le cadre de la fin  
des conventions SCHL



**380 M\$**  
investis en habitation  
communautaire



Mot du directeur général, Stéphane Corriveau

## Le droit au logement à la croisée des chemins

C'est avec un immense espoir que le RQOH voit les débats progresser à la Chambre des communes à propos du projet de loi sur le droit au logement initialement présenté le 8 avril. Si elle est adoptée, cette législation historique exigera du gouvernement qu'il appuie « la réalisation progressive du droit à un logement suffisant », en s'inspirant des traités internationaux.

Au moment d'écrire ces lignes, des changements sont sur la table pour renforcer l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du droit au logement. Un modèle fondé sur les droits, susceptible de donner une voix et un rôle significatifs aux personnes qui vivent l'itinérance ou éprouvent des besoins sérieux en matière de logement.

En particulier, le RQOH et ses alliés partout au Canada ont formulé des demandes à l'effet de :

- Déclarer que le gouvernement du Canada reconnaît le logement comme un droit humain fondamental.
- Veiller à ce que le Conseil national du logement surveille les progrès accomplis et conseille le ministre sur la réalisation progressive du droit au logement.
- Renforcer le rôle du Défenseur fédéral du logement, qui devra évaluer et conseiller le gouvernement fédéral sur la mise en œuvre de la stratégie sur le logement, lancer des enquêtes, surveiller les progrès dans l'atteinte des objectifs, recevoir des avis des groupes touchés et en émettre à son tour et faire analyser les problèmes systémiques d'accès au logement par un comité issu du Conseil national du logement.

Il s'agit là d'un moment historique, car le projet, surtout s'il était adopté avec les changements portés par les promoteurs du droit au logement, inscrira dans la loi la notion de responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de la qualité et de l'accessibilité du logement pour tous et toutes. Cette reconnaissance formelle et explicite du rôle pivot du logement dans la capacité des personnes d'exercer pleinement l'ensemble de leurs droits fondamentaux constituerait une victoire certaine pour la justice et l'équité dans notre société.

Cette reconnaissance viendrait couronner plus de trois ans d'efforts sans relâche de dizaines de groupes au Canada, dont le RQOH, qui ont multiplié les représentations et les appels publics pour que le droit au logement figure formellement dans l'arsenal juridique du Canada. Au Québec, une dizaine d'organisations dont la Ligue des droits et libertés et Amnistie internationale, avaient d'ailleurs interpellé le premier ministre Trudeau et le ministre responsable de l'Habitation Jean-Yves Duclos en novembre dernier pour leur demander d'adopter une loi reconnaissant le logement comme un droit humain avant l'élection d'octobre 2019.

Avec une telle réalisation à son actif, le gouvernement sortant aurait un bilan enviable en matière de logement à présenter en vue des élections d'octobre 2019.



Publié par le RQOH pour une **consultation facile** sur internet.  
**Plus d'une trentaine de fiches informatives** pour appuyer les administrateurs et responsables de l'**entretien des immeubles d'OSBL d'habitation** afin que ces derniers soient maintenus dans des conditions optimales.

[entretien.rqoh.com](http://entretien.rqoh.com)



## Comment éviter les évictions pour non-paiement de loyer dans le logement social et communautaire ?

C'est la question que se sont posée plus de 150 participantes et participants à un colloque auquel le RQOH a participé au printemps.

Les pertes pour défaut de paiement existent bel et bien dans notre secteur, mais tout porte à croire qu'elles sont modestes: lors d'une enquête réalisée en 2015, la majorité des OSBL-H sondés (55%) n'avaient subi aucune perte locative durant l'année écoulée, que ce soit en raison de logements inoccupés ou de non-paiement de loyer.

### UNE PETITE ENQUÊTE

Afin de réfléchir aux solutions de rechange aux évictions dans les cas de non-paiement de loyer, le RQOH a effectué une modeste enquête qu'il a menée auprès d'un bassin d'OSBL d'habitation dans différentes régions du Québec. Les résultats indiquent que parmi les mesures utilisées en cas de non-paiement :

- 90 %** des organismes proposent des ententes de paiement.
- 48 %** offrent un suivi et un accompagnement personnalisé.
- 43 %** réfèrent les locataires en difficulté à une ressource externe (ex. : organisme communautaire en planification budgétaire, intervenant social).
- 18 %** ont établi un partenariat avec un organisme tiers pour faciliter le paiement des loyers (ex. : un service de fiducie volontaire).
- 53 %** recourent au besoin à la Régie du logement (RDL).

Une recherche dans les registres de la RDL a permis d'établir qu'en 2018, sur les 1 250 OSBL-H du Québec, 95 se sont adressés à ce tribunal pour un total de 597 recours. Parmi eux, 18 organismes (19 % des demandeurs) sont à l'origine de 69 % des recours, soit 413 demandes. Ces 18 organismes (1,5 % des OSBL-H) possèdent 8 274 logements, soit 19 % du parc de logements permanents sans but lucratif.

C'est donc dire que la grande majorité des recours à la Régie est le fait d'organismes possédant un grand nombre de logements. Est-ce simplement une corrélation ou s'il s'agit d'une relation de cause à effet ? Difficile à dire sans des recherches plus poussées, mais on constate que les organismes de plus petite taille situés dans de modestes communautés en milieu rural semblent plus en mesure d'établir une relation de proximité avec leurs locataires plus vulnérables et ont rarement besoin de recourir à la Régie du logement.

Quoi qu'il en soit, sur les 597 recours entrepris, 457 (77 %) se sont conclus par une ordonnance de résiliation de bail et d'expulsion. Dans au moins 62 cas, la totalité des loyers dus a été payée avant ou à l'audience. Généralement, à la suite de l'émission d'une ordonnance, 42 % des organismes disent exécuter la décision, alors que 13 % proposent systématiquement une entente de « dernière chance » aux locataires concernés. Pour les 45 % restants, c'est du cas par cas et ça ne se termine pas nécessairement par une éviction.

Fait à noter, 36 % des organismes qui ont participé à l'enquête menée par le RQOH affirment ne pas disposer des ressources suffisantes pour gérer les situations de non-paiement de loyer et la majorité estime que la disponibilité de ressources additionnelles en soutien communautaire aiderait à prévenir ces situations et à diminuer le nombre de recours à la Régie du logement et d'évictions.

### CONCLUSIONS

En vertu de sa mission et de sa nature, l'habitation communautaire (tant OSBL que coop) apparaît comme plus « accommodante » que le secteur des OMH et, bien entendu, celui du logement locatif privé.

Pour les personnes les plus vulnérables, et surtout pour les personnes qui vivent avec plusieurs problématiques (santé mentale, jeu compulsif, toxicomanie, etc.), l'option des « fiducies volontaires » retient l'attention. C'est une méthode qui permet au locataire de recourir à un organisme communautaire pour lui confier son argent et établir avec lui une répartition budgétaire répondant à ses besoins.



Outre une série de mesures d'ordre juridique ou administratif, les meilleurs moyens pour aider les populations vulnérables à payer leur loyer résident dans les grandes politiques susceptibles d'améliorer la sûreté et le niveau de vie des personnes. Parmi celles-ci :

- Le respect de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* et l'instauration de mesures pour prévenir la « mise à la rue » de ménages éprouvant des difficultés à payer leur loyer.
- Un meilleur financement récurrent du soutien communautaire en logement social.
- La création d'un Fonds national pour effacer les dettes de loyer de personnes à risque d'itinérance ou éprouvant des problèmes de santé mentale.
- La mise en place de véritables politiques de lutte à la pauvreté, en particulier la garantie d'un revenu décent pour tous et toutes: bonification de l'aide sociale, un salaire minimum à 15 \$, etc.
- Un réinvestissement public dans le domaine de la santé et des services sociaux, en particulier en matière de santé mentale.

#### UNE COURTE PRÉSENTATION DE NOTRE ENQUÊTE

[https://rqoh.com/wp-content/uploads/2019/05/evictions\\_colloque\\_FLHLMQ\\_RQOH\\_20190417.pdf](https://rqoh.com/wp-content/uploads/2019/05/evictions_colloque_FLHLMQ_RQOH_20190417.pdf)

Le colloque « Éviter les évictions pour non-paiement de loyer dans le logement social et communautaire » était organisé par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ).



SERVICE  
GRATUIT

ÊTES-VOUS  
ADMISSIBLE?



INFORMEZ-VOUS !  
1 844 303-7333

[econologis.gouv.qc.ca](http://econologis.gouv.qc.ca)



EXPERTBÂTIMENT est un organisme dûment autorisé par Transition énergétique Québec afin d'offrir le programme Éconologis.



ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

6770, rue Jarry Est, suite 234

Évaluation  
de la valeur assurable

Évaluation  
du fonds de prévoyance

Évaluation  
de la valeur marchande

Jean Lamothe Évaluateur Agréé

[jlamothe@immoval.ca](mailto:jlamothe@immoval.ca) [www.immoval.ca](http://www.immoval.ca)

Téléphone : 514 360-5991 Sans frais : 1 844 360-5991



Membre de l'Ordre des  
Évaluateurs Agréés du Québec



## Entrevue avec Jean-Yves Duclos

C'est entre une rencontre et un vote à la Chambre des Communes que le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada nous a accordé cette entrevue. À titre de ministre responsable de l'habitation et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, c'est lui qui est à l'origine de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) qui a été lancée à Ottawa le 22 novembre 2017.

**RQOH : Expliquez-nous la démarche visant à reconnaître, dans la loi, « le droit de chaque Canadien d'accéder à un logement convenable ».**

**Jean-Yves Duclos :** C'est une démarche qui est venue naturellement, en séquence, à partir du moment où le gouvernement canadien a pris la décision formelle en 2016 de concevoir et d'implanter la première SNL de l'histoire du Canada. Dès le budget de 2016 nous avons multiplié par trois les transferts en logement envoyés aux provinces pour les amener à investir rapidement dans le logement sachant à quel point la relative absence du gouvernement fédéral au cours des années antérieures avait mené à des enjeux sérieux non seulement d'accès à du logement sûr, et de la capacité des ménages à plus faible revenu de se loger de manière abordable et sécuritaire.

En procédant rapidement, nous avons envoyé le signal très clair que le logement faisait partie des priorités du gouvernement canadien. Ensuite est venue la décision de travailler avec les acteurs et les leaders en logement à travers le Canada et, un peu plus tard, parce que cela n'a pas été immédiat, est survenue la conviction qu'axer nos actions à court terme et

à long terme autour du droit au logement était la voie à privilégier. Non seulement parce que c'est une façon d'indiquer très clairement que le droit au logement est un droit de la personne fondamentale – cela fait partie des besoins essentiels de se loger correctement – mais aussi nous pensons que cela allait pouvoir orienter les discussions, les réflexions et les actions à venir à plus long terme.

Nous sommes rendus à la dernière phase de cette implantation du droit au logement, une phase législative au cours de laquelle va être déposé un projet de loi. Celui-ci va asseoir les obligations morales qu'impose le droit au logement dans le contexte de sociétés développées comme celles du Québec et du Canada, mais aussi les obligations internationales auxquelles a souscrit le gouvernement canadien au cours des dernières décennies. L'autre aspect est d'imposer aux futurs gouvernements canadiens l'obligation non seulement d'évaluer, mais aussi de renouveler les stratégies nationales du logement. Il s'agit d'imposer un degré de transparence et de redevabilité solide, puissant, engageant nos gouvernements à faire la bonne chose en matière de logement dans l'avenir.

**RQOH : Comment évaluez-vous le déploiement de la SNL jusqu'à maintenant ?**

**J-Y D. :** En novembre 2017, la réponse a été positive. Cette Stratégie sur le logement, c'est un peu la stratégie du gouvernement canadien, mais c'est surtout la stratégie des leaders et des acteurs en habitation à l'échelle du Canada, dont le RQOH. Toutes ces organisations, motivées, préparées, ambitieuses, étaient prêtes, lorsque le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir en 2015, à proposer leur propre stratégie.

Et il se trouve que, à part l'importance de travailler ensemble plusieurs mois pour aligner parfaitement ces stratégies qu'avait préparées le milieu dans une vision cohérente, le reste était relativement simple pour le gouvernement canadien. À condition évidemment que les moyens soient à la mesure des ambitions du milieu. Mais ça cela a été le cas. C'est la première raison pour laquelle la SNL a été accueillie de manière si positive : c'est une stratégie qui a été développée à travers le travail patient, méticuleux et sérieux d'une foule de leaders et de partenaires en logement au Canada.

Les choses vont maintenant très rapidement. La stratégie a été déposée il y a à peine un an et demi et, quand on sait à quel point les choses peuvent aller lentement pour un gouvernement aussi gros que le gouvernement canadien, on se réjouit de la vitesse avec laquelle tout ça a été mis en place par la suite. Plusieurs projets ont été lancés d'un bout à l'autre du pays quelques mois à peine après l'annonce de la SNL. Ce n'est pas étonnant parce que le niveau d'intérêt est considérable et les gens sentent qu'on entre dans une nouvelle ère de leadership et de partenariat en matière d'habitation.

Je trouve cela enthousiasmant – mais cela m'amène aussi à être plutôt humble – de voir qu'une bonne part des énergies qui mènent au succès de cette stratégie sont des énergies qui viennent de l'extérieur du gouvernement canadien. Le gouvernement canadien est essentiellement poussé, encouragé par les tonnes de choses qui se passent déjà depuis à peine quelques mois, mais qui mènent à des résultats significatifs. Seulement au Québec depuis le budget de mai 2016 et ses

investissements additionnels en matière d'habitation, à peu près 1,5 milliard de \$ ont été investis. Cette somme a profité à 330 000 familles québécoises<sup>1</sup>, les a aidées à trouver un endroit sûr, décent, confortable et abordable où pouvoir vivre.

Donc je dirais qu'à la lumière de la lenteur avec laquelle les gouvernements fonctionnent normalement, le succès si rapide de cette stratégie nationale du logement est quelque chose qu'on peut célébrer non seulement à l'intérieur du gouvernement canadien, mais très certainement à l'extérieur.

**RQOH : Plus les programmes de la SNL prennent forme, plus il y a de gens qui contestent l'adéquation entre les objectifs énoncés et les moyens déployés. Considérez-vous comme clos le débat sur le budget consacré au logement communautaire ?**

**J-Y D. :** Ce n'est pas parce qu'on l'a lancée le 22 novembre 2017 qu'elle est maintenant figée dans le béton. Au contraire, on veut que ce soit une stratégie en évolution, qu'on continue à travailler efficacement, respectueusement avec les acteurs en matière d'habitation un peu partout au pays pour que cette stratégie évolue au cours des prochaines années et qu'elle livre des résultats toujours meilleurs avec la collaboration du secteur.

**RQOH : Est-ce que le gouvernement canadien pourrait faire sien l'« objectif corporatif » de la SCHL en vertu duquel en 2030, 100 % des personnes au Canada vivront dans un logement décent et abordable ?**

**J-Y D. :** Parlons d'abord d'itinérance. Je ne veux pas trop sortir du sujet du logement, mais on sait très bien qu'il y a un lien. En matière d'itinérance et de conditions de logement inabordable et inadéquat et inacceptable, il y a toujours des chocs dans nos vies : enjeux de santé mentale, enjeux familiaux, des chocs sur le marché du travail. Il y a des chocs qui font en sorte qu'il y aura, un peu comme pour le chômage, il y aura toujours un certain nombre de Canadiens qui vont vivre des périodes de transition difficiles en matière de logement et habiter temporairement dans des conditions inacceptables. On veut réduire ce nombre de personnes au maximum et c'est effectivement l'objectif de la SCHL qui, comme vous le savez, a connu une modification majeure de son mandat au cours des trois dernières années.

Le sort promis à la SCHL quand nous sommes arrivés au pouvoir en 2015 c'était de disparaître du décor, sauf peut-être en matière d'assurances hypothécaires. C'était ça la direction qu'on lui avait donnée, et c'était ce qu'elle avait compris comme étant le mandat qu'elle devait suivre à long terme... Donc on a essentiellement viré de bord la SCHL. Au début, comme vous vous en doutez, il y a eu des discussions sérieuses, mais une fois que le nouveau mandat de la SCHL a été bien compris, elle s'est orientée vers un objectif à long terme pour faire en sorte que le plus de Canadiens, et donc de Québécois, puissent vivre dans des logements adéquats et abordables.

**RQOH : Comment évaluez-vous le rôle joué par le secteur du logement communautaire en particulier dans la mise en œuvre de la stratégie, et quelle place envisagez-vous lui confier pour la suite des choses ?**

*La place du logement communautaire dans la stratégie est appelée à croître au cours des prochaines années. Un des objectifs est de faire en sorte que le logement communautaire retrouve la place qu'il a eue au Canada lorsque venait le temps de bâtir des logements qui soient soutenables, non seulement d'un point de vue financier et économique, mais surtout d'un point de vue social et communautaire.*

**J-Y D. :** La place du logement communautaire dans la stratégie est appelée à croître au cours des prochaines années. Un des objectifs est de faire en sorte que le logement communautaire retrouve la place qu'il a eue au Canada lorsque venait le temps de bâtir des logements qui soient soutenables, non seulement d'un point de vue financier et économique, mais surtout d'un point de vue social et communautaire.

Il n'y a pas de meilleur modèle. Il y a d'autres bons modèles, mais je n'ai pas de meilleur modèle pour arriver à cet ancrage dans la communauté parce qu'on parle d'habitations qui sont souvent mixtes, dont les usagers, les bénéficiaires sont mixtes, dont les acteurs sont mixtes, dont les services et les usages sont mixtes, et aussi on parle de partenariats mixtes. Et tout ça dans une vision de long terme, de soutenabilité, de durabilité à long terme qui permet entre autres choses de prendre soin des populations les plus vulnérables. Alors c'est un modèle d'avenir. Comme je le disais, non seulement il figure très clairement dans la stratégie actuelle, mais je pense qu'il va prendre encore plus d'importance avec entre autres la collaboration et l'influence d'organismes comme le RQOH.

**RQOH : La nouvelle stratégie de lutte à l'itinérance – Vers un chez soi doit éventuellement faire l'objet d'une entente avec le gouvernement du Québec. Comment se déroulent les pourparlers à ce sujet ?**

**J-Y D. :** Les pourparlers se déroulent bien parce qu'on a essentiellement les mêmes objectifs et qu'on travaille avec les mêmes partenaires. Non seulement les objectifs sont partagés par les deux niveaux de gouvernement, mais ce sont aussi des objectifs qui sont appuyés par la communauté, par le secteur. Alors ça avance bien, peut-être un peu plus lentement qu'avec d'autres provinces, car dans les autres provinces, le soutien du gouvernement [fédéral] va directement aux communautés, ce sont elles qui établissent les plans, allouent les ressources en fonction des objectifs et des responsabilités des différents organismes communautaires et qui ensuite font rapport des résultats directement au gouvernement canadien. Au Québec, c'est un modèle un peu plus inclusif parce qu'on implique les deux niveaux de gouvernement en plus des organismes communautaires. Mais une fois le cadre installé, ça fonctionnera aussi très bien !

1 - NDLR : M. Duclos inclut dans ce nombre tous les bénéficiaires du programme d'allocation logement, les locataires des HLM et l'essentiel des ménages recevant un supplément au loyer, puisque la SCHL contribue à tous ces programmes.



## La clé du bonheur : des partenaires qui se parlent et se complètent !

Qu'ont en commun l'immeuble de logements communautaires Habitation Le Pélican et l'entreprise d'insertion Groupe PART, à part le fait d'être situés dans le même quartier (Rosemont) à Montréal ? C'est qu'il s'agit dans les deux cas d'organismes sans but lucratif, dont la mission respective les amène à œuvrer pour l'amélioration des conditions des personnes à qui ils s'adressent. Cette proximité entre les deux organisations les a récemment amenées à s'engager ensemble dans une aventure commune. Coup d'œil sur un partenariat qui s'avère déjà prometteur.

L'OSBL d'habitation voulant confier à un sous-traitant la prestation de son service de repas, il aurait pu se tourner vers une multinationale ou une compagnie à but lucratif se spécialisant dans les services de cafétéria. Mais Le Pélican a plutôt décidé de confier le mandat au Groupe PART, qui est une entreprise d'économie sociale d'insertion plus proche de ses valeurs.

### UN MILIEU DE VIE AU SERVICE DES GENS

Ouvert en 2015, le projet réalisé par les Habitations Loggia-Pélican offre 179 logements à des ménages présentant des caractéristiques variées. Réalisé dans le cadre du programme AccèsLogis, l'ensemble propose des logements rattachés aux trois volets que comporte ce programme. On y retrouve ainsi 108 unités réservées à des personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, qui bénéficient d'un ensemble de commodités incluant un « plan repas » comprenant cinq soupers par semaine, servis du lundi au vendredi. Un deuxième bloc de 61 logements est offert à des locataires de 50 ans et plus, tandis que 10 logements accueillent des personnes présentant des limitations physiques importantes, auxquelles l'organisme Habitations Pignon sur Roues offre des services d'assistance.

Le modèle des 108 logements avec repas que l'on retrouve au Pélican est similaire à celui que l'on privilégie dans bon nombre d'OSBL d'habitation pour personnes âgées. Ce modèle favorise l'autonomie des locataires et offre un milieu de vie communautaire et actif. Les locataires disposent de leurs propres électroménagers et demeurent autonomes ; les cinq repas servis en soirée en salle à manger sont alors des moments où la vie communautaire prend le dessus.



## Employés et bénévoles, profitez de la force du Réseau

Bénéficiez de primes d'assurance  
à des tarifs de groupe négociés.

**Faites passer le mot !**



En partenariat avec



Comme c'est le cas dans la majorité des projets réalisés dans le volet 2 du programme AccèsLogis, la gestion du service de repas a été planifiée au départ pour être prise en charge par l'organisme. La directrice générale de Habitation Le Pélican, Martine Poitras, explique : « Ce sont environ 125 personnes pour qui les repas sont inclus au bail. Gérer un tel service et encadrer le personnel nécessaire à sa prestation représentent une lourde responsabilité pour un organisme dont le mandat premier est d'offrir un logement abordable et de qualité à ses locataires. »

L'organisme a vite constaté que la gestion du service alimentaire accaparait une part très importante de ses ressources. « En dépit de plusieurs ajustements, les difficultés d'exploitation du service entraînaient des insatisfactions parmi les locataires. À l'hiver 2018, notre conseil d'administration a donc décidé d'étudier la possibilité de confier la gestion du service à un tiers en impartition. » C'est ainsi qu'après des démarches exploratoires auprès de fournisseurs potentiels, Habitation Le Pélican s'est tourné vers le Groupe PART.

### UN PARTENARIAT NATUREL

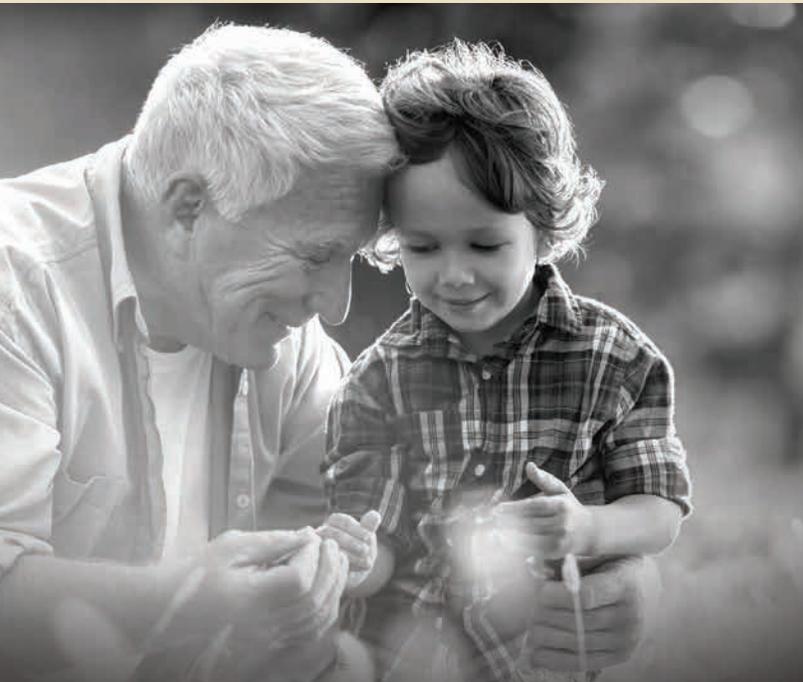
Fondé il y a plus de 30 ans, le Groupe PART a pour mission de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou d'ordre psychosocial. La directrice de l'organisme, Martine Thomas, explique que le groupe a recours à deux outils pour atteindre ses objectifs : *Projets PART*, qui permet aux personnes de terminer leurs études secondaires, et *PART du Chef*, qui forme des aide-cuisiniers.

« Parmi les activités de *PART du Chef*, nous offrons des services de restauration, un service de traiteur et un service de préparation et de livraison de plats surgelés, qui dessert principalement des personnes âgées en perte d'autonomie. » L'entreprise détient aussi une expertise dans la gestion de cafétérias, acquise dans le cadre de partenariats avec des établissements de santé.

C'est à la suite du colloque *Parce que l'avenir nous habite du RQOH* tenu en avril 2018 qu'un contact a été établi entre le groupe PART et Habitation Le Pélican. Lors du colloque, le représentant du projet La Cantine pour tous, qui participait au forum sur l'alimentation et dont le groupe PART est membre, a proposé à la directrice du Pélican d'entrer en contact avec ce dernier.

Selon Martine Thomas, le fait que Habitation Le Pélican et le Groupe PART sont des organismes sans but lucratif et qu'ils sont tous deux axés sur l'aide à la personne a grandement facilité le contact et les discussions qui s'en sont suivies. Son homologue du Pélican, Martine Poitras, le confirme : « De façon générale, quels que soient nos besoins, on essaie de faire affaire avec des fournisseurs locaux et plus proches de notre mission ; c'est toujours notre premier choix au Pélican. [...] »

Continuez la lecture sur [rqoh.com/bulletin56](http://rqoh.com/bulletin56)



# MORNEAU SHEPELL



## RQOH et Morneau Shepell : partenaire pour la mutuelle de prévention

Morneau Shepell réunit, en un guichet unique, une équipe multidisciplinaire pour vous aider dans la gestion de toutes les facettes de la santé et sécurité au travail :

- gestion des réclamations pour lésion professionnelle
- gestion de la prévention des accidents
- mutuelles de prévention
- services en financement SST et actuariat
- services juridiques et médicaux
- formation
- ergonomie

**Services RH  
et Trauma**  
inclus dans la mutuelle

**30 % à 50 %**  
Économies moyennes sur  
les cotisations à la CNESST

**Analyse gratuite**  
de votre dossier CNESST  
(sans obligation de votre part)

Autres services offerts  
**Programme d'aide  
aux employés et RVER**

Pour information : Michèle Bouchard  
Téléphone : 418 906-8205 / 1 877 650-4490  
Télécopieur : 418 650-4494  
Courriel : [infoSST@morneaushepell.com](mailto:infoSST@morneaushepell.com)  
[morneaushepell.com](http://morneaushepell.com)

# MERCI !

GRÂCE À VOUS, DEPUIS 40 ANS,  
NOUS AVONS RÉALISÉ PLUS DE  
2 300 LOGEMENTS EN OSBL D'HABITATION



Atelier  
HABITATION  
Montréal

40<sup>e</sup> anniversaire

UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

[www.atelierhabitationmontreal.org](http://www.atelierhabitationmontreal.org)



FOHM | Montréal

## Plusieurs nouvelles activités

La FOHM a lancé sa nouvelle programmation d'ateliers et de formations pour l'année 2019. Ainsi, une activité par mois est maintenant offerte par la fédération. Ce nouveau modèle a été reçu avec enthousiasme par nos membres. Au cours des derniers mois, nous avons offert à deux reprises les formations *Rôle et responsabilités du conseil d'administration d'OSBL-H*, ainsi qu'*Entretien préventif et bilan de santé des immeubles* et *La déprescription*<sup>1</sup>, une fois chacune. De plus, nous avons organisé deux rencontres d'échanges de pratiques, l'une portant sur les pratiques des OSBL-H pour aîné-es, l'autre s'adressant aux intervenant-es en soutien communautaire. Cette dernière, à laquelle ont participé une trentaine de personnes, marquait le lancement d'un lieu d'échange (un Forum) permettant de briser l'isolement des intervenant-es et de leur offrir des formations selon leurs besoins.

En ce qui concerne la recherche, la FOHM poursuit son travail sur la sécurité des femmes en OSBL-H pour les personnes à risque d'itinérance. D'ailleurs, nous entamons un nouveau projet, toujours avec le Secrétariat à la condition féminine, sur la prévention des violences conjugales en nous adressant aux jeunes hommes en hébergement jeunesse.

De plus, une nouvelle subvention obtenue de la Direction de la Santé publique permettra de créer des outils pour agir en prévention pour améliorer la qualité de l'air dans les logements. En effet, nous élaborerons des capsules vidéo destinées aux gestionnaires et aux locataires pour identifier les bonnes habitudes à prendre au quotidien pour contrer les moisissures et améliorer la qualité de l'air dans les logements.

Enfin, le 23 avril s'est tenue notre assemblée générale annuelle. Le service d'habitation de la Ville de Montréal est venu nous présenter les paramètres de sa Stratégie 12 000 logements et ceux en élaboration pour le programme AccèsLogis Montréal. L'événement a connu une forte mobilisation de nos membres.

C'était également la finale de notre concours *Photographie ton OSBL-H*. Ce concours était la parfaite occasion de promouvoir le logement communautaire, de valoriser les gens qui y habitent et qui y travaillent au quotidien. À partir du thème *J'aime mon logement communautaire*, nous avons invité les participants-es à soumettre des photos, accompagnées d'un court texte, représentant le mieux la vie quotidienne dans un OSBL.

<sup>1</sup> - La *déprescription* est une pratique dédiée à la saine gestion des médicaments ainsi qu'à la promotion des alternatives sécuritaires aux médicaments potentiellement inappropriés ou risqués.



## Votre organisme est-il prêt pour la Loi 39 ?

La mise en place d'un régime d'épargne-retraite (RVER) au travail est devenue obligatoire pour tous les organismes à 5 employés et plus.

Contactez-nous sans plus tarder afin d'envisager votre retraite et celle de vos employés en toute sérénité !

Simonne Pelletier  
514 868-2869 ou 1 800 361-8715



# Nouvelles des fédérations

## FOH3L

Laval, Laurentides et Lanaudière

La Fédération des OSBL d'habitation des 3L a tenu son assemblée générale le 27 mars dernier chez l'un de ses membres, le Manoir Marc-Aurèle-Fortin. À cette occasion, plusieurs activités ont été offertes, notamment une formation sur les nouvelles obligations des employeurs en matière de harcèlement psychologique et sexuel, une formation sur le règlement des différends et une sur les recours à la Régie du logement. Parallèlement à ces activités riches en contenu se tenaient des consultations juridiques expresses sur la gestion des ressources humaines. Finalement, les conseillères en logement abordable de la Société canadienne d'hypothèques de logement ont livré un récapitulatif des modalités de financement prévues dans la Stratégie nationale sur le logement et des représentants de la Caisse d'économie solidaire étaient au rendez-vous lors du goûter-réseautage pour répondre précisément aux questions financières des membres.

Près de 45 personnes ont répondu à l'appel; une nette progression d'année en année! Cela dit, la Fédération est toujours à la recherche d'un-e administrateur-trice provenant de la région de Lanaudière pour combler un poste à son conseil d'administration : avis aux intéressés!

Enfin, au moment où vous lirez ces quelques lignes ne témoignant que très partiellement de toutes les activités de la Fédération, la première journée de formation collective sur la gestion locative aura eu lieu le 29 mai dans la région des Laurentides. De même, les représentations politiques auprès de nos élus provinciaux se poursuivent et celles auprès des fédéraux se préparent.

La FOH3L vous rappelle ses nouvelles coordonnées postales : 173, boul. Sainte-Rose, C. P. 18002 Sainte-Rose, Laval (Québec) H7L 1L5.

*D'autres nouvelles sur floh.rqoh.com*

## FOHBGI

Bas St-Laurent, Gaspésie et les Îles

### DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES OSBL D'HABITATION.

L'un des rôles de la fédération est de soutenir les groupes en difficulté financière. Elle peut offrir de l'aide pour poser un diagnostic sur la situation financière, et envisager des mesures de redressements.

Quand un taux de vacance élevé de logements est récurrent et menace la stabilité financière de l'entreprise, il faut agir rapidement. Il est certain que lors du dépôt du plan d'affaires à la SHQ au démarrage du projet, l'enthousiasme était tel qu'on n'entrevoit pas la possibilité qu'il y ait des vacances de logement. Toutefois, après démarrage, la liste d'attente s'est éteinte et on a eu des difficultés à combler.

Pour ne pas vivre ces difficultés, il faut rester dynamique dans son milieu et être une solution évidente pour les demandeurs éventuels. L'organisation d'activités dans le milieu visé est sans doute le meilleur moyen de demeurer incontournable pour son bassin de population. Des logements occupés sont la meilleure garantie de pérennité.

### RENCONTRE AVEC LES ÉLUS DE LA CAQ.

Une première rencontre a eu lieu avec Denis Tardif, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, le 8 mars dernier. Les membres du conseil d'administration ont échangé avec le député sur l'avenir du programme AccèsLogis, sur les OSBL-H en difficultés financières, sur les différents projets soumis à la SHQ. Cela a permis d'établir des liens solides avec M. Tardif qui en est à son premier mandat. Au terme de la rencontre, nous sommes revenus sur le portrait du logement communautaire dans le comté. Ce portrait est une excellente carte de visite et permet à l'interlocuteur de bien visualiser les besoins dans son comté et les enjeux qui l'entourent.

Les portraits de toutes les circonscriptions du Québec sont disponibles à l'adresse [www.rqoh.com/elections-2018](http://www.rqoh.com/elections-2018)

*D'autres nouvelles sur fohbgi.rqoh.com*

## FROHQC

Québec et Chaudière-Appalaches

Une délégation du conseil d'administration de la fédération a eu l'occasion de présenter nos demandes prioritaires au Caucus des députés de la CAQ de Chaudière-Appalaches. La délégation a fait part de son inquiétude en ce qui a trait à la situation critique de plusieurs projets d'habitation pour personnes âgées. Les coûts d'installation des gicleurs et des nouvelles normes de surveillance ont un impact financier catastrophique. Des bénévoles de nos projets, souvent membres de leurs conseils d'administratifs locaux, ont fait part de leurs difficultés directement auprès de la ministre Marguerite Blais qui est venue sur place discuter de ces enjeux.

Le renforcement du budget du soutien communautaire constitue également une priorité. Nos locataires sont parmi les plus vulnérables et plusieurs nécessitent un accompagnement et du support afin de renforcer leurs capacités. C'est pourquoi, dans Chaudière-Appalaches, une tournée d'information est organisée en mai-juin afin de présenter aux organismes la révision de son déploiement et mieux identifier les attentes.

Pour la Capitale-Nationale, le premier objectif est de mettre sur pieds un comité régional fonctionnel. Lors de la conférence annuelle de l'ACHRU (le mouvement pancanadien de l'habitation communautaire), un atelier auquel la FROHQC participait a été consacré aux besoins en matière de soutien communautaire. Malheureusement, en dépit d'importants surplus, la présentation du premier budget du gouvernement Legault ne présente aucune vision en matière de logement. Pour la première fois, aucune nouvelle unité de logement ne figure au budget et les sommes prévues pour sortir les projets déjà approuvés sont très insuffisantes pour garantir leur réalisation.

Alors qu'il n'y a toujours pas d'entente avec le gouvernement fédéral pour profiter des sommes rendues disponibles à Ottawa, un nouveau programme AccèsLogis devient urgent pour le développement de nouveaux projets de même que des programmes pour assurer la pérennité des projets existants.

*D'autres nouvelles sur frohqc.rqoh.com*

Depuis la fin du mois de février, la FROHME collabore activement au déploiement des activités d'animation du projet « Ensemble pour la sécurité des aînés », un espace d'échanges et de discussions permettant aux locataires d'OSBL d'habitation pour aînés d'identifier eux-mêmes les problèmes de sécurité vécus dans leur logement ainsi que dans leur immeuble, mais surtout de décider eux-mêmes des moyens à mettre en place pour y remédier. Ce projet est réalisé grâce au soutien du programme Québec ami des aînés (QADA).

La Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie a testé début mai une nouvelle formule d'assemblée générale afin d'augmenter la participation des membres, de diminuer les distances parcourues, sauver du temps et de l'énergie et réduire ainsi notre empreinte écologique. La FROHME a donc fait l'expérience d'une assemblée générale téléphonique, précédée d'une série de rencontres sous-régionales afin de présenter aux membres le bilan d'activité, le bilan financier et le plan d'action.

L'organigramme de l'équipe a également été revu, Mme Ivélina Nikolova a été nommée directrice adjointe de la Fédération. Son rôle sera principalement de soutenir l'équipe de gestion et l'administration de la FROHME tandis que le directeur Martin Bécotte se concentrera davantage sur le développement de l'organisation, les services aux membres et la mobilisation.

Finalement une dizaine d'OSBL et plus de 40 personnes ont participé à un dîner organisé en collaboration avec la Caisse d'économie solidaire et la SCHL afin de parler du refinancement des projets de nos membres, la pérennité de leurs immeubles et le développement de nouveaux projets.

*D'autres nouvelles sur frohme.rqoh.com*

Une grande rencontre avec les membres du beau et grand coin de pays qu'est la Côte-Nord a eu lieu à Baie-Comeau les 2 et 3 mai. Plus de 20 membres se sont donné rendez-vous afin de discuter et de s'informer sur les dossiers de l'heure et de se concerter. La rencontre a également été l'occasion d'une formation sur les obligations des OSBL en matière de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail, ce qui a ouvert à une meilleure compréhension de cette problématique.

Une délégation de la FROH a rencontré la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest. La réunion avec celle qui est ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a eu lieu dans sa circonscription de Chicoutimi ce 25 février. La réunion a été l'occasion d'aborder des sujets chers à la FROH comme le rattrapage des unités approuvées, mais non construites (au nombre d'au moins 14 000), la relance du programme AccèsLogis, l'investissement dans les rénovations des immeubles, le financement et l'encadrement du soutien communautaire, etc. Ont également été abordés des dossiers concernant les résidences communautaires pour personnes âgées, nombreuses dans la région : l'installation obligatoire de gicleurs et la surveillance 24/7 par du personnel ou des bénévoles.

La FROH procède à la refonte de son guide d'informations générales en collaboration avec le RQOH. Celui-ci est un outil indispensable pour les membres afin d'y retrouver l'ensemble des informations et des réponses à leurs questions. Les 30 et 31 mai se sont tenues les deux journées annuelles de formation, de discussion et de partage d'information autour de la tenue de l'AGA 2018/2019.

*D'autres nouvelles sur froh.rqoh.com*

La fédération accueille de nouveaux membres pour l'année 2019 : le Regroupement des organismes de base en santé mentale des régions 04 et 17, le Manoir Jésus-Marie de Maskinongé, la Villa du Parc-de-la-Paix à Drummondville et la Maison des familles du Rivage du Cap-de-la-Madeleine.

L'Assemblée générale annuelle de la FROHMCQ aura lieu le 5 juin au Centre d'événements et de congrès de Trois-Rivières.

Une nouvelle table de concertation de la Mauricie a été créée pour les résidences privées pour aînés (RPA). Trente-deux membres se sont réunis pour la première fois le 17 avril 2019 afin de discuter de la situation des RPA. Ce qui a permis de faire une mise à jour sur le contexte des RPA en Mauricie et au Centre-du-Québec.

*D'autres nouvelles sur frohmcq.rqoh.com*

### CRISE DU LOGEMENT EN OUTAOUAIS.

Alors que le taux moyen d'inoccupation des logements à Gatineau atteignant 1,2% en moyenne en 2018, les graves inondations de ce printemps intensifient le problème. Malgré les nombreux gestes de solidarité des Gatinois-es pour soutenir les sinistrés, plus que jamais les organismes et les autorités devront se concerter pour trouver des alternatives collectives et durables à cette crise structurelle du logement que vit la région.

### L'ÉVALUATION DES BESOINS EN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE.

Le ROHSCO a procédé à la première phase de son évaluation des besoins afin d'estimer les coûts financiers du soutien communautaire offert par les organismes de logement et d'hébergement de la région. Dans un contexte de pénurie du logement, il y a une volonté des élu-es et des bailleurs de fonds de connaître les besoins. La première phase consiste à cibler les besoins en logement collectif permanent avec soutien communautaire. Le second volet permettra de répertorier les besoins en logement ou en hébergement de transition. La troisième phase servira à déterminer les besoins en hébergement d'urgence (une nuit à quelques mois).

### FORMATIONS AUX MEMBRES ET EN SOUTIEN COMMUNAUTAIRE.

Les membres du ROHSCO et les intervenant-es en soutien communautaire ont eu accès à plusieurs formations au cours des derniers mois. Cet hiver, Kesnamelly Neff du RQOH est venue animer la formation « Gestion locative en OSBL d'habitation » tandis que Jacques Beau-doin a donné celle intitulée « L'ABC de la certification des résidences pour aîné-es ». Le Centre Inter-Section a présenté des ressources alternatives en santé mentale pour les « entendeurs de voix ». Un atelier mobile a également lieu ce printemps à Ottawa. La visite commence à Ottawa Salus, un organisme qui offre du logement avec soutien et des services en santé mentale et s'arrête au projet The OAKS, reconnu pour son programme de production et d'administration journalière d'alcool pour les personnes ayant fait un passage dans l'itinérance.

*D'autres nouvelles sur rohSCO.rqoh.com*

# LA PASSION POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, UNE HISTOIRE DE GÉNÉRATION DEPUIS 60 ANS.

- ▶ RESTAURATION ET RÉPARATION DE BÂTIMENTS EN MAÇONNERIE
- ▶ RESTAURATION ET RÉPARATION DE PARVIS ET D'ESCALIER
- ▶ RESTAURATION ET CONSERVATION DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX
- ▶ ENTRETIEN DE FAÇADES

ESTIMATION GRATUITE  
AUX MEMBRES RQOH.

Pour toutes informations, contactez :

JEAN-MARC DUPONT

[jmdupont@atwill-morin.com](mailto:jmdupont@atwill-morin.com)

Cellulaire : 514 402-3799

Téléphone : 514-931-7228



## **MONTRÉAL**

4293, rue Hogan, Montréal  
(QC) H2H 2N2

Téléphone : 514.931.7228  
Télécopieur : 514.931.4751

## **QUÉBEC**

221, rue de Liverpool,  
St-Augustin-de-Desmaures  
(QC) G3A 2C8

Téléphone : 581.702.7000

## **OTTAWA**

87, Avenue Bentley, Nepean  
(ON) K2E 6T7

Téléphone : 613.978.6556

Courriel : [info@atwill-morin.com](mailto:info@atwill-morin.com)  
**atwill-morin.com**